

COMMUNE DE DUPPIGHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17
Nombre de pouvoir : 1
Affiché le : 01/04/2019

Séance du 29/03/2019

Sous la Présidence de Monsieur Adrien BERTHIER, Maire

Absente excusée :

Mme BRISEUL Sylvie qui donne pouvoir à Mme WEBER Marie-Claude et
M. GRUNENBERGER Philippe, non excusé.

N°020/2019

OBJET : DESAFFECTATION et PROJET DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT d'UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA CONCORDE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 ;

Vu l'aménagement de la nouvelle avenue de la Concorde dans le prolongement de la RD 111 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2018 a été marquée par l'ouverture à la circulation de la déviation de la RD 111 au Nord de la commune visant à sortir la circulation publique enclavée entre les différents sites de production de LOHR Industrie.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'unification du site de production de l'entreprise LOHR, cette dernière a également aménagé une route de contournement de son site de production sur la partie Nord-Ouest reliant l'avenue de la Concorde au giratoire nouvellement aménagé en marge de la déviation de la RD 111.

L'entreprise LOHR a sollicité la commune pour demander une fermeture à la circulation publique d'une partie de l'avenue de la Concorde et a autorisé la circulation publique sur sa voie privée par le biais de cette route aménagée au Nord-Ouest.

Ces aménagements ont permis d'améliorer considérablement les conditions de sécurité à la fois pour les usagers des routes et pour les salariés de LOHR qui étaient jusqu'à présent dans l'obligation de traverser la route avec des engins encore non homologués.

A l'issue de nombreux échanges entre LOHR Industrie et la commune, il a été décidé de régulariser la situation en procédant aux échanges des terrains nécessaires.

A ce titre, il est envisagé de déclasser du domaine public communal, les parcelles englobant l'ancienne avenue de la Concorde en vue de leur aliénation.

Considérant que la déviation de l'avenue de la Concorde est ouverte à la circulation publique depuis le 26 juillet 2018 ;

Considérant que l'ancienne avenue de la Concorde n'est plus ouverte à la circulation publique ;

Considérant que les parcelles concernées sur le ban communal de Duppigheim sont les parcelles 115 et 67 section 14 ;

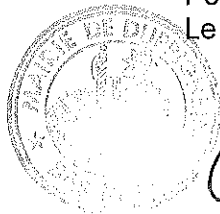
Considérant qu'il est nécessaire d'engager une procédure de déclassement de l'avenue de la Concorde en vue de son intégration au domaine privé communal afin de la céder à terme à l'entreprise LOHR Industrie ;

Monsieur le Maire propose de constater la désaffectation d'une partie de l'avenue de la Concorde à la circulation publique concernant les parcelles 115 et 67 section 14 et de soumettre à enquête publique leur déclassement en vue de leur aliénation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation à la circulation publique d'une partie de l'avenue de la Concorde,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de l'avenue de la Concorde,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document afférant à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DECLASSEMENT d'UNE PARTIE de L'AVENUE DE LA CONCORDE

Date de transmission de l'acte : 01/04/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 01/04/2019

Numéro de l'acte : DEL290319-020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701086-20190329-DEL290319-020-DE

Date de décision : 29/03/2019

Acte transmis par : Adrien BERTHIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.4. Limites territoriales